



Le Syndicat.



## **Résolution du 1 mai des travailleurs.euses du Second œuvre romand**

Nous sommes des travailleuses et travailleurs de la menuiserie-ébénisterie, de la charpenterie, des plâtrerie-peinture, du carrelage, de la pose de sol ou encore de la vitrerie.

Nous venons du Jura, du Jura bernois, de Genève, du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud.

Nous, les travailleuses et travailleurs du Second œuvre romand, sommes réunis en Assemblée générale à Lausanne en cette journée de lutte du 1 mai pour porter la voix solidaire de nos 25'000 collègues de toute la Romandie.

\*\*\*

### **L'Assemblée générale des travailleurs.euses du Second œuvre romand,**

*Prenant acte* des négociations en cours de notre Convention collective de travail entre nos syndicats Unia, Syna et SIT et les associations patronales faitières romandes de la Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie (FRECEM), de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), de la Fédération Romande du Carrelage (FeRC) du Groupe romand des parqueteurs et poseurs de sols (Pro Solum), du Groupement romand des techniverriers (GRTV),

*Outrés* par le refus des associations patronales de consentir à une véritable revalorisation généralisée de nos salaires effectifs et minimums depuis 11 ans (!) malgré un volume d'affaire qui n'a cessé de croître dans cet intervalle,

*Accablés* par les conséquences matérielles concrètes du gel de nos salaires réels dans un contexte de hausse du coût de la vie,

*Consternés* par ce manque de considération patronale en dépit de la hausse constante de la productivité de notre travail qui résulte souvent de l'imposition de délais de construction toujours plus serrés,

*Constatant* que cette pression aux délais nous impose des journées de travail sous stress et à rallonge qui nous éloignent de nos proches et qui mettent à mal notre sécurité au travail comme en témoigne la hausse des accidents de nos collègues,

*Regrettant* que cette politique patronale encourage la sous-enchère salariale par le biais de la généralisation de la sous-traitance et du travail temporaire qui se règle au profit des entreprises générales et des promoteurs immobiliers qui siphonnent la plus-value de notre travail,

*Scandalisés* par les conditions d'hygiène sur les chantiers (toilettes mobiles insalubres, absence d'eau courante et de vestiaires chauffés) et la privation de moyens de levage adaptés (grue, monte-charge,...) qui usent notre santé en violation flagrante de la Loi sur le travail,

*Déconcertés* par la hausse des licenciements de nos collègues âgés qui sont ensuite réengagés en tant que temporaires au salaire minimum,

*Gravement préoccupés* par la perte d'attractivité des conditions de travail de nos branches professionnelles qui exacerbe encore davantage la pénurie de main d'œuvre existante en détournant les jeunes de nos belles professions et en encourageant nos collègues à se réorienter,

*Affirmant* notre unité dans nos différences pour défendre nos conditions de travail et l'avenir de nos métiers,

**1. Enjoignons la délégation patronale à entamer expressément des discussions dans le cadre des négociations sur le renouvellement de notre CCT sur la base de nos revendications**, plébiscitées par plus de 2'000 de nos collègues dans le cadre d'une enquête :

- Une véritable revalorisation de nos salaires effectifs et minimums,
- Une hausse des indemnités repas,
- La considération intégrale des trajets professionnels comme du temps de travail et une pause payée par jour,
- Des journées de travail qui nous permettent de voir nos proches et de nous reposer,
- Des chantiers dignes (mise à disposition de véritables toilettes, des vestiaires, des moyens de lavage adaptés en conformité avec la Loi sur le travail) pour protéger notre santé et notre sécurité,
- Une meilleure protection contre le licenciement de nos collègues âgés,
- Une limitation de la sous-traitance pour lutter contre la sous-enchère salariale,
- Des mesures pour protéger nos collègues féminines contre la violence sexualisée sur les lieux de travail et une égalité de traitement totale garantie,

**2. Annonçons le lancement immédiat d'une pétition en faveur de nos revendications** auprès de l'ensemble de nos collègues dans toute la Romandie,

**3. Se réservons la possibilité de décider toute mesure de lutte collective** pour faire aboutir nos revendications.

Voté à l'unanimité le 1 mai à Lausanne et partout en Suisse romande